



**Ville d'Ostwald**  
Eurométropole de Strasbourg

**ARRETE MUNICIPAL RUE DU GENERAL LECLERC**  
**RUE DE L'ILE DES PECHEURS**  
**300419AR095**

**Le Maire de la Commune d'Ostwald,**

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Entreprise ERT TECHNOLOGIES ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules durant les travaux ;

**a r r ê t e :**

**Article 1er** : Par suite de travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Numéricable rue, de l'Île des Pêcheurs (piste cyclable), intersection de la rue du Bohrie et rue du Général Leclerc et au 74 et 117 de la même rue, le stationnement et la circulation seront réglementés du 13/05/2019 au 31/05/2019.

**Article 2** : *la chaussée sera rétrécie réglementée par signaux de chantier, les cyclistes devront mettre pied à terre et les piétons devront emprunter le trottoir d'en face, la vitesse sera réduite à 30 km/h.*

**Article 3** : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

**Article 5** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- Mme. DUBRULLE, Ent. ERT TECHNOLOGIES 88150 Thaon les Vosges ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

**Pour ampliation.**  
**Le Maire,**  
**Jean-Marie BEUTEL**



**Fait à OSTWALD, le 30.04.2019.**

**Le Maire,**  
**signé**  
**Jean-Marie BEUTEL**

**3, rue Albert Géric - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex**

**Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)**